

CONTRAT DE LOCATION TIERS LIEU

9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 22110 ROTRENEN



Contact : Service Foncier & Population

Mairie, 6 rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN

✉ : contact@ville-rostrenen.bzh

☎ : 02.96.57.42.00

IMPORTANT : La mairie se réserve le droit d'annuler la location si le contrat n'est pas retourné AU PLUS TARD 8 JOURS AVANT LA RÉSERVATION

La présente convention est établie

Entre la commune de Rostrenen, représentée par Guillaume ROBIC, en sa qualité de Maire,

Et

Dénomination ou raison sociale :

.....

Adresse :

Tél : Courriel :

Siret :

RIB :

Qualité - Nom et prénom :

Personne Physique :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Date, horaires et type d'évènement :

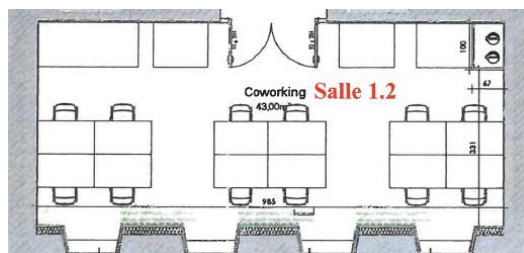
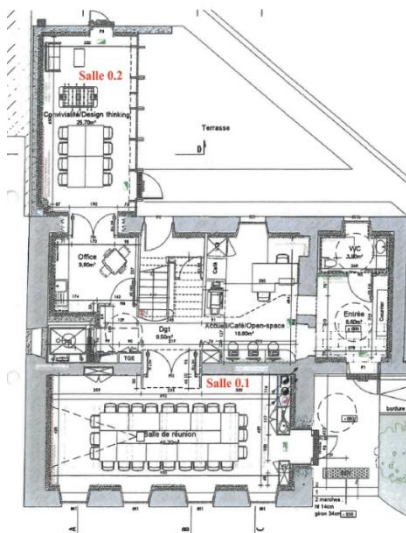
.....

.....

Salle.s :

CONSIGNES D'UTILISATION

(Annexées au contrat de location de la salle)



I – RÉSERVATIONS ET PAIEMENTS

Toute demande de réservation doit être formulée par écrit et adressée à la mairie.

La réservation ne devient définitive qu'après la signature du contrat de location par les deux parties.

Le règlement doit être effectué avant la remise des badges. Le paiement s'effectue par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil municipal et peuvent être révisés.

II – ASSURANCE ET CAUTIONS

Une attestation d'assurance en cours de validité doit obligatoirement être fournie par tout utilisateur.

La responsabilité du locataire pourra être engagée en cas de dommages causés aux locaux, aux équipements ou aux tiers pendant la durée d'utilisation.

En cas de dégradations constatées lors d'une manifestation, le président de l'association, le représentant légal ou l'organisateur devra effectuer une déclaration en mairie dans un délai de 24 heures.

Une caution, dont le montant est fixé par délibération, doit être versée une seule fois avant la manifestation. Elle sera restituée par courrier dans un délai maximum d'un mois, sous réserve qu'aucun dégât n'ait été constaté.

III – CONDITIONS D'UTILISATION

Retrait et restitution des badges

Les badges sont à retirer à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture. Il appartient aux utilisateurs de prendre leurs dispositions, notamment à la veille des jours fériés et des dimanches.

Les badges sont placés sous la responsabilité de la personne qui les retire. En cas de perte ou de vol, leur remplacement sera effectué à ses frais.

Ils devront être restitués à l'issue de la manifestation en mairie ou déposés dans la boîte aux lettres de la mairie située au : 6 rue Joseph Pennec, 22110 Rostrenen.

Sécurité

Le stationnement des véhicules est strictement interdit devant les issues de secours (porte principale et portes-fenêtres).

Le locataire est responsable du respect de cette consigne et doit veiller à ce que l'accès au bâtiment demeure libre en cas d'intervention des services de secours.

Le locataire doit veiller à ce qu'aucun bruit excessif ne trouble le voisinage.

Il est strictement interdit, de dormir sur place et de fumer ou devapoter à l'intérieur du bâtiment.

Matériel et entretien

Les tables et les chaises sont mises à disposition des utilisateurs.

À l'issue de la manifestation, il appartient au locataire de ranger le matériel, éteindre les lumières et de fermer les portes et les fenêtres.

La salle devra être restituée dans un état de parfaite propreté (tables et chaises nettoyées, sol balayé, poubelles vidées et mégots et papiers ramassés aux abords immédiats de la salle et sur le parking).

Il est interdit d'utiliser des confettis, des agrafes, du ruban adhésif, de la colle, ainsi que de percer les murs ou les portes.

IV – ENGAGEMENT

Le non-respect du présent règlement intérieur pourra entraîner :

- le refus de toute nouvelle mise à disposition de la salle ;
- l'application de sanctions financières en fonction des faits constatés.

Tarifs :

		SALLE 0.1 (RDC – 40 m ²)				SALLE 0.2 (RDC – 25 m ²)				SALLE 1.2 (1 ^{er} étage – 43 m ²)				
		Tarif Journée		Tarif Demi-journée ou soirée		Tarif Journée		Tarif Demi-journée ou soirée		Tarif Journée		Tarif Demi-journée ou soirée		
	SALLE	☐	80 €	☐	40 €	☐	50 €	☐	25 €	☐	80 €	☐	40 €	TOTAL MUTLISALLES
	GRATUITÉ	☐	0 €	☐	0 €	☐	0 €	☐	0 €	☐	0 €	☐	0 €	
	TOTAL													
	CAUTION	☐		100 €		☐		100 €		☐		100 €		

☐ Le locataire atteste avoir lu les conditions d'utilisation de la salle citées dans les pages suivantes, et s'engage à les respecter.

Fait à Rostrenen, le

Signature du Locataire

Cachet et Signature Mairie

PARTIE RESERVÉE À L'ADMINISTRATION

☐ Attestation Assurance

☐ Règlement

Déposé en compta le

☐ Caution

Déposé en compta le